

Lutte des intermittent-e-s et précaires, ce qu'il faut retenir. Un accord antidémocratique qui touche tous les travailleurs/ses

Photo : Devant le jardin du Campo Santo à Orléans, le 25 Juin, lors de l'annulation de la soirée d'ouverture du festival Orléans' Jazz (Ibrahim Malouf et Gregory Porter) par la mairie du à la grève des techniciens et au blocage voté par la CIP 45.



Cela fait plus d'un mois que le mouvement des intermittent-e-s et précaires est entré dans sa phase la plus radicale. En effet, depuis la grève totale des artistes et techniciens du printemps des comédiens à Montpellier (engagée le 3 juin dernier), les grèves, blocages, actions fortes et médiatiques, se sont multipliés dans toute la France. Les intermittent-e-s, qui tentent encore de rallier à eux la cause de tous les précaires (intérimaires, chômeurs, bénéficiaires du RSA, etc...) se battent contre l'accord du 22 mars, signé par le patronat, FO et la CFDT, et entériné par le gouvernement le 26 juin dernier. Ce nouveau protocole sur l'assurance chômage, rentré en vigueur le 1^{er} Juillet dernier, fragilise encore plus des travailleurs/ses déjà très précaires et s'aligne complètement sur l'idéologie du patronat : détruire la solidarité interprofessionnelle du CNR de 1945.

La lutte est déterminée mais les obstacles sont multiples. Retour sur un mouvement de grande ampleur, qui dépasse le seul intérêt des intermittent-e-s et pose la question de la lutte de classe à travers la protection sociale.

I. Un accord antidémocratique qui touche tous les travailleurs/ses

Le 22 mars dernier, le protocole d'accord pour la nouvelle convention UNEDIC a été conclu dans une véritable violation de la démocratie. Le MEDEF a en effet demandé une levée de séance durant 10h et la négociation s'est finalement déroulée dans les couloirs. La CGT, seul syndicat étant resté à la table officielle des négociations, n'a donc pu négocier avec les autres « partenaires sociaux » seulement un quart d'heure en fin de séance, tout ayant déjà été préalablement bouclé entre patronat, FO et CFDT.

De plus il faut rappeler que depuis 2003 et la dernière lutte sur l'assurance chômage, un comité de suivi s'est constitué, regroupant des parlementaires, des représentants syndicaux, des experts (sociologues, économistes et travailleurs/ses du spectacle). Ce comité a planché pendant des années sur un nouveau modèle qui offrirait une protection sociale couvrant plus de personnes, revenant à un système mutualiste, plus égalitaire (pour un même coût) que le système assurantiel, favorable aux intermittents les plus riches. Ces propositions n'ont jamais été étudiées lors des négociations de l'UNEDIC. Et François Rebsmanen, ministre du travail, qui avait pourtant validé (comme la plupart des parlementaires PS) les revendications du comité de suivi le 9 mars dernier (lorsqu'il n'était pas encore ministre), s'est ainsi désavoué en agréant l'accord proposé par le patronat qui va à l'encontre de chacune d'elles. Le molière de la trahison lui a donc été décerné par des intermittent-e-s en lutte lors de la dernière cérémonie des César.

Pour rappel, voici les principaux points de l'accord patronat / syndicats jaunes du 22 mars :

- Pour le régime général : la mise en place de droits rechargeables qui ouvrent la voie au chômage par capitalisation, avec le maintien d'une allocation la plus basse jusqu'à épuisement du reliquat, même quand on a travaillé entre-temps avec un meilleur salaire.
- Pour les intérimaires (annexe 4) : une baisse de l'allocation mensuelle de 50 à 300 € pour 60% d'entre eux.
- Pour les artistes et techniciens (annexes 8 et 10) : une hausse des cotisations salariés du spectacle provoquant une baisse du salaire net. Du fait des droits rechargeables, lorsque les intermittent-e-s sortiront des annexes 8 ou 10 pour X raisons (pas assez d'heure dans la période, retour au régime général pendant une période, etc...) il leur sera quasiment impossible de revenir aux annexes 8 et 10. Enfin, le différé d'indemnisation (délai entre le début du chômage et le début de l'indemnisation) entraînera une rupture de droits jusqu'à 2 mois. A noter que ce différé sera pris en charge par l'État jusqu'à décembre 2014. En effet Valls l'a annoncé au mois de juin pour tenter d'éteindre la colère des travailleurs/ses du spectacle. Sauf qu'il a jeté de l'huile sur le feu, car le fait que l'Etat vienne « sauver » les intermittent-e-s en prenant en charge une part de la solidarité interprofessionnelle, c'est aller complètement dans le sens du MEDEF, c'est-à-dire détruire la protection sociale solidaire, unique et commune à toutes et tous en sectorisant une partie de la population. De plus il renforce l'idée que les intermittent-e-s sont des privilégiés de la société car eux seraient « sauvés » et pas les autres. Enfin il donne raison au MEDEF qui disait en amont des négociations que ce n'est pas au patronat de subventionner la culture par ses cotisations, et que si le gouvernement voulait préserver les intermittent-e-s, il fallait qu'il prenne en charge une partie de leur indemnisation... Le MEDEF l'a rêvé, le PS l'a fait.

Toutes les mesures de précarisation que prévoit cet accord entrent donc dans le cadre général de la destruction de la protection sociale. Tout le monde est donc concerné. En

ce sens, le slogan qui est de plus en plus porté par les intermittent-e-s et précaires aujourd'hui est : « *Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous* ».

II. Plusieurs ennemis à combattre en même temps

La lutte qui s'est enclenchée depuis le début de l'année s'est construite principalement autour de la « CIP » (coordination des intermittent-e-s et précaires), structurée le plus souvent au niveau départemental. Les composantes des collectifs d'intermittents sont multiples. On y trouve des syndicats de salarié-e-s, comme la CGT spectacle et Sud culture, mais aussi des syndicats de compagnies (SYNAVI) ou de structures institutionnelles plus importantes (SYNDEAC) et également beaucoup de non syndiqués. Mais le poids principal et le vecteur de la lutte reste la CIP d'Île de France qui a toujours existé depuis 2003 (proche de Négri et des libertaires) et la CGT spectacle qui a lancé le préavis à la grève nationale reconductible début juin.

La première difficulté de cette lutte a été la signature de FO sur le protocole du 22 mars. Après avoir énormément combattu la CFDT en 2003 (occupations des locaux, interpellations du syndicat etc...), les intermittent-e-s en lutte se sont pris un nouveau coup de poignard dans le dos avec cette nouvelle trahison syndicale. En effet, même si FO ne pèse que très peu dans le champ des intermittent-e-s, ils ont un poids important à l'UNEDIC. Même s'ils ont tenté d'expliquer leur signature en annonçant qu'ils avaient « sauvé le régime des intermittents », on ne peut s'empêcher de penser qu'ils ont fait cela surtout pour rester dans certaines commissions paritaires avec le patronat, pour garder leurs postes bureaucratiques.



Face à cela les intermittent-e-s ont tenté, par plusieurs communiqués, lettres, interventions dans les locaux syndicaux, de convaincre les militants FO de faire revenir leur direction en arrière, en vain...

Le mouvement s'est malgré tout orienté très vite sur le MEDEF, avec plusieurs occupations dans les grandes villes de France et quelques saccages de locaux. Mais la plupart du temps les collectifs voulaient, par leurs actions, rencontrer les délégués locaux du patronat et leur faire prendre position contre le nouvel accord. A noter l'intervention du MEDEF local d'Avignon, qui, en mai, a écrit une lettre publique à la présidence du MEDEF pour demander la renégociation du protocole d'accord. Cette demande légitime n'a eu lieu que parce que les commerçants d'Avignon étaient évidemment menacés par la grève imminente du mois de juillet.

Dans le même temps, les collectifs luttent auprès des élus PS pour leur demander de faire remonter les deux exigences principales des salarié-e-s en lutte, c'est-à-dire soit le non agrément du protocole d'accord du 22 mars et l'ouverture de renégociations sur les

bases de la plate-forme du comité de suivi. Des centaines de courriers d'élus demandant le non-agrément au ministre du Travail (en copie à Valls et à Hollande) ont ainsi été obtenus par les collectifs. Le plus souvent ces signatures d'élus (députés, sénateurs, maires...) ont été gagnées par de simples rencontres en délégation, mais quelques fois aussi grâce à des occupations musclées. Comme par exemple à Orléans où les intermittent-e-s ont envahi le conseil régional du centre lors d'une séance jeudi 19 juin et sont restés dans l'Agora, faisant interrompre la séance, jusqu'à ce que le président de la région, M. Bonneau, fasse un courrier au ministre du travail dans les heures qui suivent, en copie à la ministre de la culture, expliquant

« [...]il me semble impératif que la situation spécifique des intermittents du spectacle comme des salaires les plus précaires soit, sans délai, remise à la discussion afin qu'une solution puisse être trouvée. C'est un impératif qu'il convient de traiter de toute urgence, en préalable de la signature de l'accord du 22 mars qui est annoncé dans les tout prochains jours. A cet égard, les pistes formulées par le comité de suivi mis en place devront être impérativement prises en compte. [...]».

Quelques semaines auparavant, ce même président de région avait été sollicité par une délégation officielle pour faire ce type de courrier, il n'avait alors rien fait...Preuve en est que la lutte, la radicalité et la persévérance paient...

III. La grève, la radicalité, malgré certaines limites

Malgré des manifestations contre l'accord dans plusieurs villes depuis janvier, malgré de nombreuses interpellations d'élus et quelques occupations comme l'Opéra de Paris le 21 mars, c'est à partir du 4 juin et du préavis de grève nationale reconductible lancé par la CGT que la lutte s'est considérablement amplifiée et radicalisée. En effet, le gouvernement restant sourd aux attentes des intermittent-e-s, et la CGT spectacle étant massivement engagée dans les collectifs en lutte, le préavis de grève a fait l'effet d'une bombe en provoquant un arrêt de travail immédiat des artistes et techniciens du festival « *Le printemps des comédiens* » à Montpellier. Très vite de nombreuses grèves ont suivi comme chez les techniciens de « *Plus belle la vie* » à Marseille, puis dans les théâtres nationaux à Toulouse, Nancy, Thionville mais aussi dans l'audiovisuel chez Arte, Canal +, et France Télévision... A chaque fois des AG de plus en plus grandes comprenant artistes et techniciens votaient pour la grève dans la plupart des festivals. Les blocages, manifestations, occupations de pôle emploi, de Direccte (délégations régionales du ministère du travail), Drac, Medef, etc... ont continué durant tout le mois de juin avec un pic le 26 juin, jour de l'accord de la convention par le ministre du travail Rebsamen. La veille, les salarié-e-s de l'opéra de Bordeaux s'étaient mis en grève à une large majorité (184 contre 31).

Après la pédagogie inlassable des intermittent-e-s pour expliquer leur colère (vidéos sur internet, tracts, pétitions, prise de paroles avant les spectacles, actions spectaculaires, etc...), la grève s'imposait comme le seul moyen de s'exprimer, de se faire entendre par les médias et le gouvernement, car elle menaçait de bloquer directement l'économie. Rappelons que les activités culturelles contribuent (selon l'INSEE) directement pour 57 milliards au PIB français...

Grâce à cette grève le gouvernement a été obligé de bouger quelque peu, un « médiateur » a été nommé pour tenter de calmer les ardeurs des grévistes et Valls a fait une intervention jeudi 19 mars, tentant de calmer la révolte par quelques « mesurette » facilement qualifiables d'enfumage :

- Pas de baisse du budget du spectacle vivant ces prochaines années : sauf que le candidat Hollande avait déjà promis de sanctuariser tout le budget de la culture une fois élu, et il ne l'a pas fait
- Prise en charge par l'Etat du différé d'indemnisation sous forme de compensation : on l'a vu plus haut, déjà ce n'est que provisoire car jusqu'à fin 2014, et de plus d'où viendront ces 20 millions pour financer cette compensation ?
- Ouverture d'une table ronde autour de trois « sages », trois « experts » du dossier, qui plancheront sur de possibles évolutions du régime de l'intermittence : sauf que dans ces trois « experts » il n'y a aucun représentant des collectifs, qu'ils sont nommés seulement pour répondre à la question de l'intermittence, en évitant évidemment d'aborder celle de tous les autres salarié-e-s précaires (intérimaires, chômeurs etc...) touchés par l'accord, et surtout qu'il n'y a aucune obligation de rendre des comptes puisque c'est l'accord du 22 mars qui fait loi dorénavant.

Mais les intermittent-e-s en lutte ont surtout entendu que Valls ne revenait pas sur le non-agrément toujours demandé par toutes les AG de France. Il a même affirmé le contraire : « *L'accord sera agréé* ». Une provocation de plus qui a amené la CGT à appeler à une journée nationale d'actions, de manifestations et de grève le 4 Juillet 2014, jour de l'ouverture du festival d'Avignon, avec comme mot d'ordre cette fois-ci, abrogation du protocole d'accord !

Cette journée du 4 juillet a été extrêmement suivie avec des taux de grévistes avoisinant les 100% dans certains festivals comme à Bar-le-Duc ou à Tours. L'ouverture du In d'Avignon n'a pas eu lieu et de nombreux CDN (Centre Dramatique National) ont répondu à l'appel.

Malheureusement, le lendemain, la reconduction a été beaucoup plus minoritaire et de nombreuses compagnies artistiques ont repris le travail. On peut expliquer cela par une certaine ambiguïté qui est fatale pour la grève au sein des compagnies. En effet beaucoup d'artistes par exemple sont leur propres employeurs dans une compagnie. De plus un artiste qui veut faire grève dans sa compagnie mais qui est minoritaire, s'il reste sur sa décision, va engendrer l'annulation du spectacle à lui tout seul, et qui dit annulation dit moins de visibilité pour les années futures, ce qui engendre un risque

certain pour l'avenir d'un spectacle ou même d'une structure... Or les artistes ne peuvent plus vivre sans leurs compagnies. Un exemple marquant étant la grève votée à Bar-le-Duc le 4 Juillet au soir pour le lendemain. En AG, un vote de tous les salarié-e-s présents sur le festival a été demandé, il y a eu 60 voix pour la grève sur 120 votants, soit 50% de grévistes, mais le lendemain finalement, 80% des compagnies ont joué. Pourquoi ? Car en dernière instance c'est la compagnie qui décide dans son ensemble de faire ou de ne pas faire grève.

Les autres limites de cette lutte sont l'absence de certains travailleurs/ses de la culture intermittent-e-s que sont par exemple les salarié-e-s de l'audiovisuel. Et ils ont un poids très important dans le pays car ils maîtrisent les médias radios et télévisuels. Or très peu se sont mis en grève sur cette lutte. D'autre part les grands opéras (Paris, Lyon...) qui emploient plusieurs centaines de personnes ne sont pas non plus vraiment partis dans la lutte (si ce n'est sur des grèves très ponctuelles) ce qui a empêché de donner un symbole fort aux autres salarié-e-s du champ culturel.

Néanmoins, lundi 7 Juillet 2014, plus d'une centaine de compagnies (sur plus de 1 000) se sont mises en grève à Avignon, et le collectif a bloqué l'entrée de la FNAC qui embauche de nombreux précaires, et a occupé le siège local de FO et de la CFDT. La résignation n'est donc pas à l'ordre du jour, et c'est heureux.

IV. Vers la convergence des luttes



Malgré tout il y a un réel risque d'essoufflement de la lutte des intermittent-e-s à cause du seul relais du spectacle vivant qui soit encore en activité en France (festivals d'été). Les théâtres, scènes nationales, opéras, etc... vont être dans la trêve annuelle, et on ne pourra donc plus compter sur eux. Mais une des particularité de la lutte ces derniers temps est qu'elle s'oriente de plus en plus vers la convergence des luttes. En effet, très tôt déjà, les intermittent-e-s ne voulaient pas qu'on assimile leur lutte à quelques choses de corporatiste, ils soulignaient et argumentaient bien que ce qu'ils défendaient ils le défendaient pour tous, pour tous les précaires, les intérimaires, les sans voix...

Aujourd'hui 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés, l'intermittence de l'emploi n'est pas une exception mais se généralise dans de nombreux secteurs (86% des embauches de font en CDD). Mais de fait ce sont les intermittent-e-s les plus mobilisés, les mieux organisés. Les chômeurs et intérimaires quant à eux sont invisibles car non organisés. Et il a été très difficile des les rallier à la lutte même si quelques fois la convergence

avec eux a pu se faire, notamment dans les actions qui ont visé pôle emplois ou les boîtes d'intérim'.

Mais dans les AG l'idée de la convergence même avec d'autres secteurs a fait son chemin. Notamment avec les cheminots ou les postiers en lutte (notamment dans le 92 où ceux-ci mènent une grève héroïque depuis plus de 5 mois, malgré une répression implacable). De nombreux collectifs se sont joints aux AG d'intermittents ou ont manifesté avec eux. A Orléans, lors de la grève et de l'annulation de la soirée d'ouverture du festival de Jazz, une AG a eu lieu sur place et une délégation de cheminots s'est exprimée expliquant que la lutte des intermittent-e-s et précaires était la même que celle des cheminots car elle avait pour but de refuser les politiques d'austérité en cours dans toute l'Europe. La FSU est venue également apporter son soutien par un communiqué, un universitaire s'est exprimé pour raconter la lutte de 2009 dans les facs et les similitudes avec celle d'aujourd'hui... Bref, la convergence des luttes a été expérimentée, elle n'a pas abouti aujourd'hui mais elle a permis de semer quelques graines pour la rentrée.

Le combat des intermittent-e-s et précaires n'est donc pas terminé, aujourd'hui encore des festivals sont perturbés ou annulés. Mais les intermittent-e-s seuls ne pourront pas obtenir l'abrogation de l'accord, ils ne pourront pas non plus protéger seuls l'assurance chômage et la protection sociale en générale. Mais ils le savent, dans les AG aujourd'hui tout le monde est conscient que pour gagner il faudra une grève générale du secteur culturel et au-delà.

Il est donc indispensable que les collectifs, les CIP, élargissent leurs revendications et leurs actions à d'autres secteurs d'activité, pour permettre de peser encore plus, pour refuser l'austérité que nous impose le capitalisme en crise. C'est en ce sens que les militants anticapitalistes et révolutionnaires doivent intervenir dans les AG pour construire la convergence des luttes, seul moyen d'aller vers la grève générale et remettre ainsi en cause le pouvoir actuel PS-MEDEF.

Pour terminer, il faut souligner la responsabilité écrasante des directions des confédérations syndicales qui ne font strictement rien pour favoriser la convergence des luttes, pour préparer la grève générale pour mettre en échec le gouvernement et le patronat. Dès qu'un secteur est en lutte, elles devraient les aider directement en organisant des caisses nationales de grève et elles devraient appeler les travailleurs des autres secteurs à les rejoindre dans le combat. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un courant intersyndical lutte de classe pour que tous ceux qui veulent construire la grève générale s'organisent face aux bureaucraties syndicales. Le NPA devrait prendre des initiatives pour œuvrer à un tel rassemblement.

Lászlo Merville, le 16 juillet 2014